



## COMMUNIQUE

Comme indiqué dans le deuxième courrier adressé le 25 septembre 2018 à la Ministre de la Santé, la Délégation intersyndicale (FO – CGT – SUD – CFTC – CFE-CGC empêchée) s'est présentée au Ministère ce 4 octobre 2018 pour exposer la situation du personnel de la Sécurité sociale.

Après une longue insistance, la Délégation intersyndicale a finalement été reçue par Mesdames Marie DAUDÉ, cheffe de service et adjointe à la directrice de la Direction générale de la Sécurité sociale et Elodie LEMATTE de la Sous-direction du pilotage du service public de la Sécurité sociale, en charge des COG.

Lors de l'échange - d'une demi-heure seulement - qui nous a été accordé, il a été fait état de la situation catastrophique dans les organismes en raison notamment des COG et du cadrage RMPP.

Concernant les COG, les représentantes de la DGSS n'ont pas compris nos interventions. En effet, dixit Mme Lematte, « ces COG, négociées avec les directeurs des Caisses nationales, et selon les dires de ces mêmes directeurs, collent complètement avec les réalités du terrain et les besoins de la population ».

Nous avons rappelé que les COG ne font l'objet d'aucune négociation et relèvent juste de directives ministérielles. **La DGSS se dédouane de ses responsabilités, comme si le Ministère n'était pas responsable de la Loi de financement de la Sécurité sociale... !**

L'Intersyndicale a explicité son propos avec des exemples concrets de dégradation des conditions de travail induits par les COG pour informer de la situation réelle. De même, elle a communiqué des exemples de remise en cause de droits conventionnels ou d'acquis comme celui concernant l'accord RTT d'un organisme ou la proposition de transaction pour ne pas appliquer une disposition de la Convention collective d'un autre...

L'intersyndicale a rappelé l'ensemble de nos revendications pour répondre aux besoins du personnel et de la population :

- des conditions de travail décentes, ce qui implique : l'arrêt des suppressions de postes, des embauches en CDI conventionnels, l'arrêt des restructurations, mutualisations, fusions,
- une revalorisation significative de la valeur du point,
- le maintien de la CCN, ce qui signifie le refus d'agrément des accords locaux contenant des dispositions contraires et/ou inférieures à la CCN.

Nous avons donc demandé l'ouverture de négociations accompagnées de moyens financiers suffisants :

- pour l'arrêt des suppressions de postes,
- pour la mise en place d'une classification qui permette un réel déroulement de carrière et une reconnaissance des qualifications nécessaires aujourd'hui pour répondre à l'évolution du travail et des missions dans nos organismes,
- pour la revalorisation de nos salaires.

Les représentantes de la DGSS ont clôturé l'entretien en nous affirmant qu'elles transmettront nos propos à la ministre et essayeront d'obtenir un rendez-vous, mais sans pouvoir nous donner de dates précises.

**L'intersyndicale considère qu'elle n'a pas obtenu de réponse aux revendications et prévoit de se retrouver le 17 octobre prochain pour organiser la suite des actions et des mobilisations à venir et pour construire le rapport de force qui permettra d'être entendus.**

Fait à Paris le 4 octobre 2018